

Luxembourg

Fiche descriptive sur l'énergie renouvelable

Contexte politique

L'Union Européenne (UE) travaille pour réduire les effets du changement climatique et établir une politique énergétique commune. Dans le cadre de cette politique, les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés en mars 2007 sur des objectifs obligatoires afin d'augmenter la part d'énergie renouvelable. D'ici 2020, l'énergie renouvelable devrait représenter 20 % de la consommation énergétique finale de l'UE (8,5 % en 2005). Pour atteindre cet objectif commun, chaque État membre doit augmenter sa production et son utilisation d'énergie renouvelable au niveau de l'électricité, du chauffage et du refroidissement, ainsi que du transport.

Les énergies renouvelables font non seulement partie intégrante de notre lutte contre le changement climatique, mais contribuent aussi à la croissance, à la création d'emplois et à l'amélioration de notre sécurité énergétique.

Objectifs nationaux

Les objectifs en matière d'énergie verte sont exprimés en terme de pourcentage de consommation renouvelable par rapport à la consommation énergétique finale brute. La consommation d'énergie renouvelable comprend l'utilisation directe de sources d'énergie vertes (par ex. les biocarburants) ainsi que la part d'électricité et de chauffage produite à partir de sources d'énergie renouvelables (par ex. grâce au vent, à l'eau). La consommation énergétique finale représente quant à elle l'énergie utilisée par les ménages, l'industrie, les services, l'agriculture et le secteur du transport. Le dénominateur pour la part des SER inclut également les pertes de distribution pour l'électricité et le chauffage, ainsi que la consommation de ces carburants au cours de processus de production d'électricité et de chauffage.

Objectif luxembourgeois: 11% (2005 = 0.9%)

Questions clés

Malgré un large éventail de mesures de soutien aux SER et un climat d'investissement stable, le Luxembourg n'a pas accompli de progrès notables dans la réalisation de ses objectifs ces dernières années. Cela s'est expliqué, dans certains cas, par les conditions d'éligibilité et les contraintes budgétaires. Tandis que la production des petites centrales hydroélectriques s'est récemment stabilisée, le rôle des éoliennes terrestres, de l'énergie PV et du biogaz a commencé à se développer.

Principales politiques de soutien

La loi-cadre de 1993 (modifiée en 2005) définit les principes de la politique luxembourgeoise en matière d'électricité verte.

- Des tarifs préférentiels sont accordés aux différents types d'E-SER pour une période fixe de 10 ou 20 ans. Le système de tarif de rachat est susceptible d'être modifié par une nouvelle libéralisation du secteur.
- Des subventions sont mises à la disposition des entreprises privées qui investissent dans les technologies d'E-SER, telles que celles utilisant l'énergie solaire, éolienne, géothermique et la biomasse.

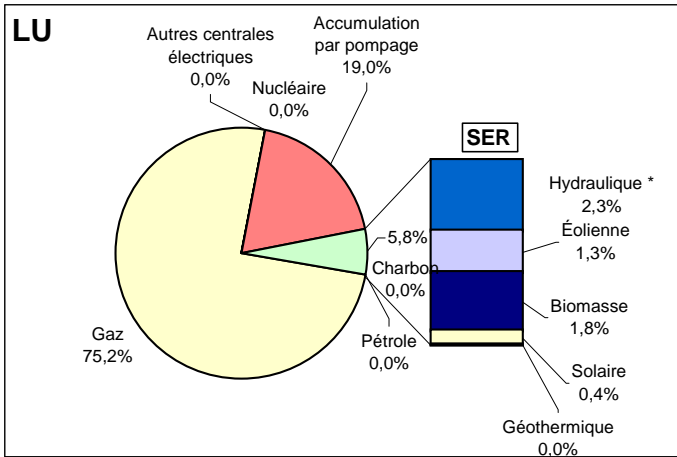
Les biocarburants destinés aux transports bénéficient d'exonérations fiscales. Il est prévu de fixer des plafonds d'exonération fiscale (23 EUR pour 1 000 litres d'essence sans plomb et 10 EUR pour 1 000 litres de diesel). Les biocarburants purs seront exemptés de taxe à partir de 2007.

Afin de promouvoir le C-SER, le Luxembourg offre des aides à l'investissement pour la PCCE, l'installation de pompes à chaleur (25 %) et l'installation de systèmes thermiques solaires (40 %).

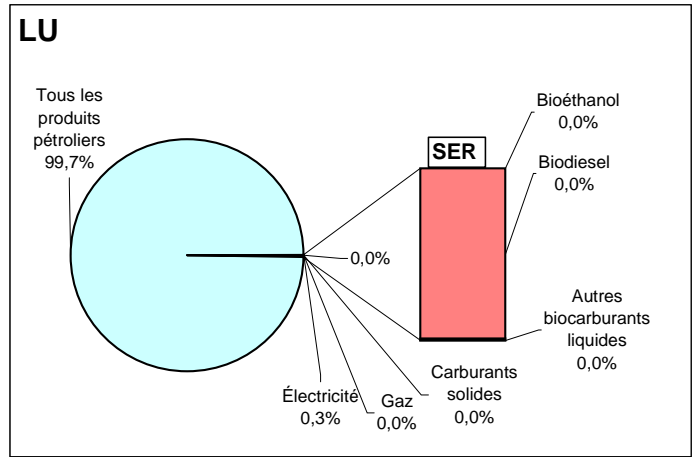
Luxembourg - Fiche descriptive sur l'énergie renouvelable

Chiffres clés¹

Génération brute d'électricité par combustible (2005)



Consommation énergétique finale par combustible, Transport (2005)



Source: Eurostat

* Sans inclure la génération grâce à l'accumulation par pompage hydraulique, mais en prenant en compte la génération d'électricité pour pomper l'eau à accumuler. Détritus municipaux solides, déchets de bois et biogaz inclus.

Pour plus d'informations

Pour en savoir plus sur les sources d'énergie renouvelables, rendez-vous sur:

http://ec.europa.eu/energy/res/index_en.htm

http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html

Pour en savoir plus sur la situation actuelle des sources d'énergie verte dans les États membres, rendez-vous sur:

http://ec.europa.eu/energy/res/legislation/electricity_member_states_en.htm

http://ec.europa.eu/energy/res/legislation/share_res_eu_en.htm

Pour en savoir plus sur les mesures de soutien, rendez-vous sur:

http://ec.europa.eu/energy/res/legislation/support_electricity_en.htm

Pour en savoir plus sur un projet ou contacter une agence de l'énergie dans votre région, rendez-vous sur: <http://www.managenergy.net/emap/maphome.html>

¹Eurostat ne dispose pas encore de données fiables et complètes quant au chauffage et au refroidissement

Luxembourg - Fiche descriptive sur l'énergie renouvelable

Que signifient les abréviations suivantes ?

SER: sources d'énergie renouvelables

E-SER: production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

C-SER: production de chaleur et de froid à partir de sources d'énergie renouvelables

Biocarburants: comprend principalement le biodiesel et le bioéthanol

Biomasse: comprend la biomasse solide, les biodéchets et le biogaz

PV: photovoltaïque - technologie pour la production d'électricité à partir de l'énergie solaire

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans ce document n'ont pas été adoptées ni approuvées de quelque manière que ce soit par la Commission européenne et ne doivent donc pas être considérées comme une déclaration officielle des opinions de la Commission.

La Commission ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans ce document et n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation.